



La RdR Alcool en pratique[s]

Organiser l'autorisation temporaire de consommation d'alcool en situation de confinement



Il est important de porter une attention particulière aux consommateurs(rices) d'alcool en cette période de crise sanitaire et d'obligation de restriction de circulation, **qui ne pourraient s'approvisionner et/ou consommer comme à leur habitude.**

Tout évènement qui vient déséquilibrer les habitudes de consommation renforce les prises de risques.

La contrainte vécue actuellement peut **amplifier les sous-alcoolisations et/ou les sur-alcoolisations.**

L'autorisation temporaire de consommer dans le lieu est **une démarche de réduction des risques** qui a vocation à **faciliter le respect des règles de confinement et l'accompagnement des personnes** dans l'organisation de leurs consommations.

1 ADAPTER LE FONCTIONNEMENT pour autoriser de manière temporaire la consommation d'alcool

- ➔ Pour **faciliter les missions d'accueil en contexte de confinement** en tenant compte des besoins spécifiques des personnes en difficultés avec leurs consommations d'alcool.
- ➔ Pour **éviter les ruptures** et les sur-risques en cette période difficile et exceptionnelle.
- ➔ Pour **faciliter le maintien dans le lieu** et éviter les retours à la rue où les risques de contagion sont majeurs.
- ➔ Pour **favoriser les recours au soin et veiller sur les personnes** en cette période de crise sanitaire.

2 LES POINTS DE VIGILANCE pour faciliter l'organisation de l'autorisation de consommation d'alcool

- ➔ **Communiquer sur les nouvelles règles** en matière d'autorisation de consommations : Espaces dédiés, levée de l'interdit totale ou levée partielle, plages horaires ou temps collectifs, etc.
- ➔ **Afficher et rendre visible les espaces de consommation autorisés et l'organisation mise en place** : recyclage ou poubelles à disposition, professionnels dédiés à la régulation/ aux espaces d'accueil etc.
- ➔ **Adapter les messages** aux besoins des personnes : stockage ou gestion de l'alcool, approvisionnement, suivi médical, budgets, etc.
- ➔ Afficher et communiquer des **messages de réduction des risques** : porter une attention sur les symptômes de manque ou sur la désorganisation des consommations, sur les risques de déshydratation. Incitation à l'auto-observance.
- ➔ **Mettre à disposition** si possible des boissons hydratantes et collations.



Quelques outils pour vous aider dans votre organisation

- ➔ Une affiche « **consommation d'alcool acceptée** » pour rendre lisible les espaces d'autorisation de consommation
- ➔ Une affiche de **sensibilisation à l'hydratation** « **Urinologue** »
- ➔ Une affiche **d'information sur le caractère temporaire** de l'autorisation dans le lieu et les motifs de cette autorisation.

ici!



CONSOMMATION D'ALCOOL ACCEPTÉE

Alcool, autres regards, nouvelles pratiques

DEVENEZ



URINOLOGUE

LISEZ VOTRE AVENIR DANS LA COULEUR DE VOS URINES !



Si t'es marron

bois un verre d'eau
plutôt qu'un canon

Si t'es jaune foncé

bois vite un thé

Si t'es clair

t'as rien à faire

Si tu tiens à toi,
HYDRATE-toi!

i L'ALCOOL DÉSHYDRATE

Il est important de vérifier régulièrement si votre corps est bien hydraté. Si la couleur de votre urine est foncée, votre corps manque d'eau. Que faire? **Buvez de l'eau plate ou pétillante, des jus de fruit, des sodas, du thé...** Pourquoi s'hydrater lorsque l'on consomme de l'alcool? Parce que boire de l'eau limite les douleurs aux jambes, au dos ou aux reins, les maux de tête... Si le problème persiste, n'hésitez pas à en parler.


santé!

**ALCOOL ET RÉDUCTION DES RISQUES
AUTRES REGARDS. NOUVELLES PRATIQUES**





Pendant le confinement



Pour la protection de TOUS,
Les **REGLES** concernant
la consommation **d'alcool**
changent

Une autorisation temporaire pour :

- ⇒ Vous permettre de **conserver** de l'alcool dans le lieu
- ⇒ Consommer dans les **espaces dédiés** (signalétique)
- ⇒ Vous accompagner dans l'**organisation** de vos consommations

Des nouvelles règles dans le lieu pour sécuriser vos consommations

- ⇒ Des règles pour **respecter** la quiétude du lieu et des personnes
- ⇒ Une autorisation pour **éviter de perturber vos habitudes** de consommations
- ⇒ Une nécessité d'**éviter des prises de risques** liées au manque, à la sur-consommation, aux risques de contacts extérieurs
- ⇒ Vous permettre d'**organiser « au mieux » les restrictions** de sorties et vos approvisionnements

Soyez vigilant !



Veillez aux **symptômes suivants** : sueurs, tremblements, agitation, anxiété, vomissements.

Le manque d'alcool vous fait prendre des risques.

Ne pas hésiter à en parler à l'équipe.

Pensez à vous hydrater régulièrement et à manger le mieux possible !